



Maladies vectorielles en France en 2024

Entre deux Guiers

Vendredi 20 septembre 2024



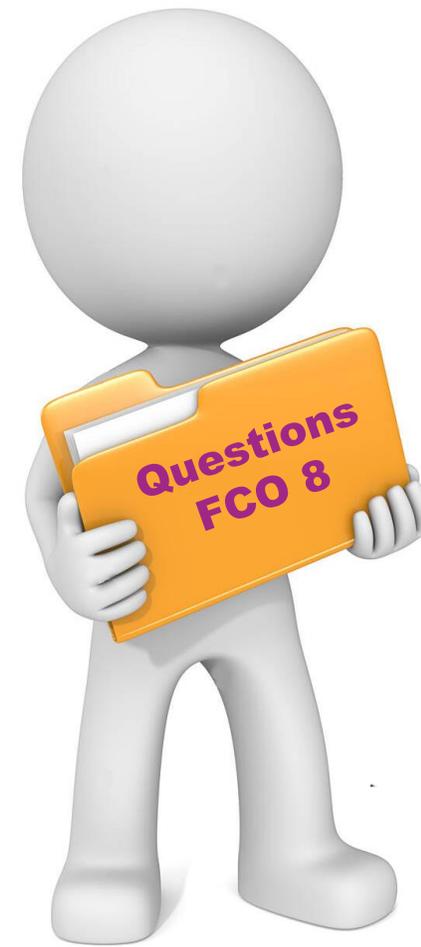
Au programme

❖ FCO 8

- Actualités, situation épidémiologique
- Signes cliniques
- Règlementation et mouvements
- Concours-comices
- Alpages
- Vaccination
- Aides
- Equarrissage

❖ FCO 3

❖ MHE



Actualités, situation épidémiologique : FCO BTV 8



FCO BTV 8

2006 : FCO BTV 8 détecté pour la première fois en France.

2015 : Réémergence après une période 3 ans. La France avait retrouvé un statut indemne suite à une vaccination massive.

Depuis, FCO 8 régulièrement détectée mais signes cliniques très rares.

1^{er} Janvier 2018 : La France continentale et la Corse sont totalement en zone réglementée pour la FCO 4 et 8.

Août 2023 : Nouvelle souche de FCO BTV 8 avec impact clinique, dans le Sud Ouest.

Juillet 2024 : 1^{er} cas FCO 8 en Isère

14 Août 2024 : 31 foyers confirmés, 100 suspicions

22 Août 2024 : 60 foyers confirmés, 280 suspicions

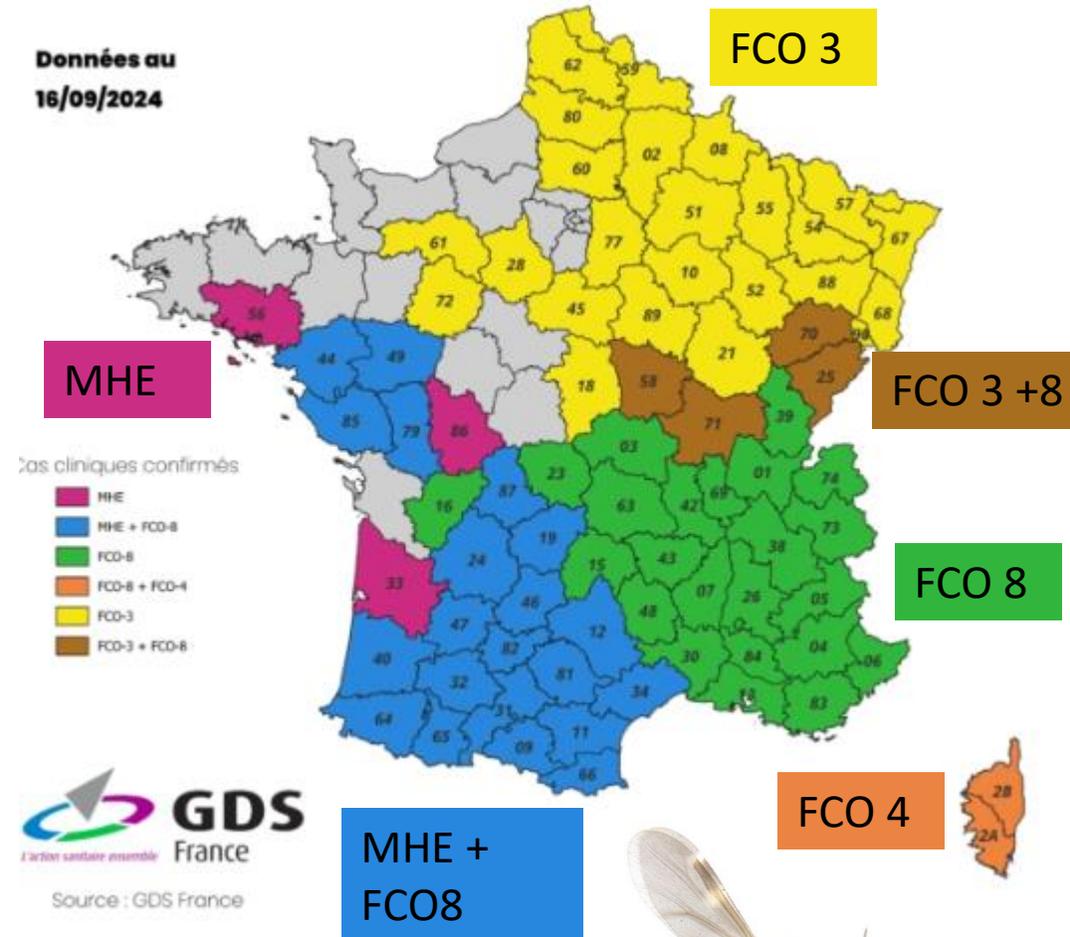
01 Septembre 2024 : 308 foyers confirmés, 589 suspicions

05 Septembre 2024 : 417 foyers confirmés, 625 suspicions

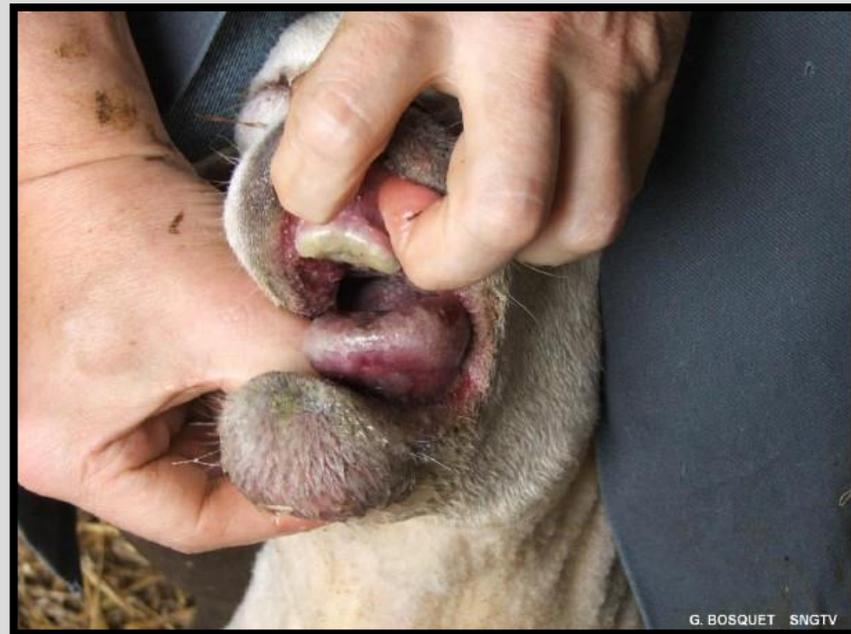
10 septembre 2024 : 523 foyers confirmés, 672 suspicions

19 septembre 2024 : 675 foyers confirmés, 835 suspicions

Données au
16/09/2024



Signes cliniques FCO BTV 8



Signes Cliniques : Ovins

- Signes cliniques locaux : la tête

- la cavité buccale : ulcères sur les gencives et la face interne des lèvres, hypersalivation importante.



- Signes cliniques locaux : la tête

- la cavité buccale : ulcères sur les gencives et la face interne des lèvres, hypersalivation importante.



- Signes cliniques locaux : la tête

- la cavité buccale : ulcères sur les gencives et la face interne des lèvres, hypersalivation importante.



- Signes cliniques locaux : la tête

- œdème de la face : œdème des lèvres, de l'auge, de la langue, des paupières, des oreilles.



Signes Cliniques : Ovins

- Signes cliniques locaux : la tête

- œdème de la face : œdème des lèvres, de l'auge, de la langue, des paupières, des oreilles.



- Signes cliniques locaux : la tête

- œdème de la face : œdème des lèvres, de l'auge, de la langue, des paupières, des oreilles.



- Signes cliniques locaux : la tête

- Cyanose de la langue (langue bleue)



- Signes cliniques locaux : les membres

- Boiteries, œdème des membres, congestion des bourrelets coronaires, myosite.



Pertes
d'onglons
??

Signes Cliniques : Bovins

- Signes cliniques locaux :
 - Mufle : lésions ulcéreuses, nécrotiques, croûtes.



- Signes cliniques locaux :
 - Mufle : lésions ulcéreuses, nécrotiques, croûtes.



- Signes cliniques locaux :
 - Naseaux : lésions ulcéreuses sur et à l'entrée des narines, jetage muco-purulent.



- Signes cliniques locaux :
 - Cavité buccale : ulcères sur la langue, les gencives, parfois hypersalivation.



- Signes cliniques locaux :
 - Membres : œdèmes au niveau du bas des membres, faiblesse musculaire, boiterie.



Peau épaisse,
qui pèle ?

Pertes
d'onglons ??

Signes Cliniques

❑ Quelle est la durée de la maladie au sein d'un élevage ?

- ✓ Incubation de 6 à 8 jours. Evolution différente selon l'activité des vecteurs, l'espèce, la structuration de l'élevage et la conduite du troupeau.
- ✓ Règlementation européen (LSA) demande 2 ans sans aucun cas avant de considérer le cheptel sain.
- ✓ Expérience de l'an dernier : début des infections début août, explosion des cas mi-août, puis doublement des foyers tous les 3-4 jours, épizootie jusqu'à novembre.



Signes Cliniques

Période la plus propice pour la FCO : mi-août -> fin octobre

❑ Quel est le niveau de séropositivité dans un élevage ? De mortalité ?

- ✓ Différent selon l'activité des vecteurs, l'espèce, la structuration de l'élevage et la conduite du troupeau.
- ✓ Etude réalisée à partir d'une enquête par le GDS Aveyron pour les cheptels touchés entre août et septembre 2023 :
 - Cheptels touchés : 13 % élevages bovins et 10 % élevages ovins déclarés foyers
 - Morbidité : 1 % à 73 % bovins adultes et 0,3 à 47 % ovins adultes malades
 - Mortalité : de 0 à 5 % bovins adultes et de 0 à 31% des ovins adultes
 - /!\ chiffres sous-estimés car trop peu de jeunes animaux (- 6 mois) présents ; continuation des cas après l'enquête.
- ✓ Etude des impacts technico-économiques en 2007 en ovin allaitant, Institut de l'Elevage :
 - Confirme que les adultes sont plus touchés que les jeunes (morbidité et mortalité).

❑ Est-ce que les béliers deviennent stériles après avoir contracté la FCO ?

- ✓ Oui, temporairement. La fièvre peut stopper la spermatogénèse, qui en temps normal dure 2 mois.
- ✓ A priori, quelques cas liés spécifiquement à la FCO ont été recensés mais rien n'est clairement prouvé → lié au virus qui se loge dans les parois des vaisseaux sanguins et particulièrement les vaisseaux sanguins des testicules.



Règlementation et mouvements



Règlementation : Analyses - Laboratoire

➤ Dès la suspicion clinique :

- Contacter votre vétérinaire sanitaire
- Il établira un diagnostic clinique + **3 prélèvements maxi par cheptels**
- /!\ Dorénavant uniquement suspicion FCO (recherche MHE si FCO nég)

- Labo = ~~LA01~~ (jusqu'au 13/08)

~~Chemin de la ... - Cénord
CS 70408
01012 ... Cedex~~

Très long pour avoir les résultats (courrier). Les véto les ont peut être déjà reçu par mail.

Ne pas payer les factures labo d'août sur suspicion FCO

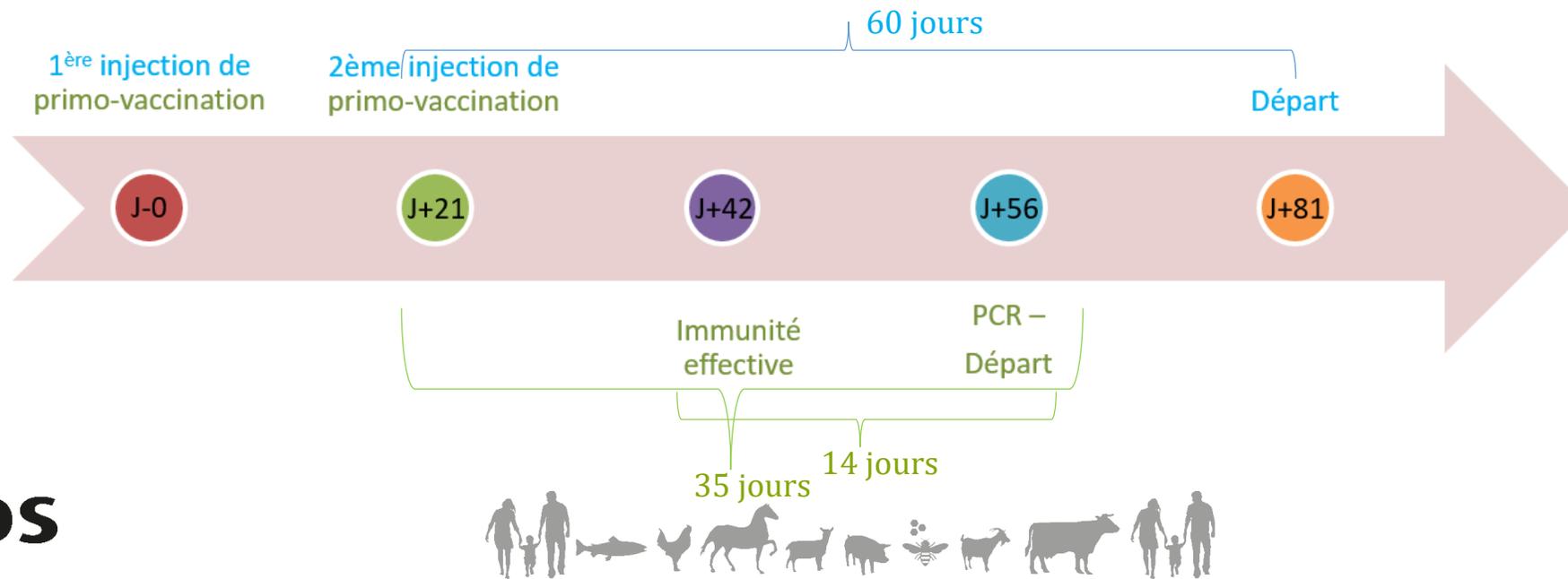
Jusqu'au 15/09/2024

Depuis le 02 septembre 2024 : envoi des prélèvements de nouveau en Savoie au LVD 73 : actuellement 10 jours pour avoir les résultats



Règlementation : Mouvements

- Instruction technique du 1^{er} mars 2023
- France non indemne pour sérotype 4 et 8 et sans programme d'éradication
- Départ vers tous Etats membres possible avec vaccination :
 - 2 protocoles de vaccination pour export intra-UE :
 - Vaccination contre sérotypes 4 et 8 depuis au moins 60 jours
 - Vaccination effective + PCR négative

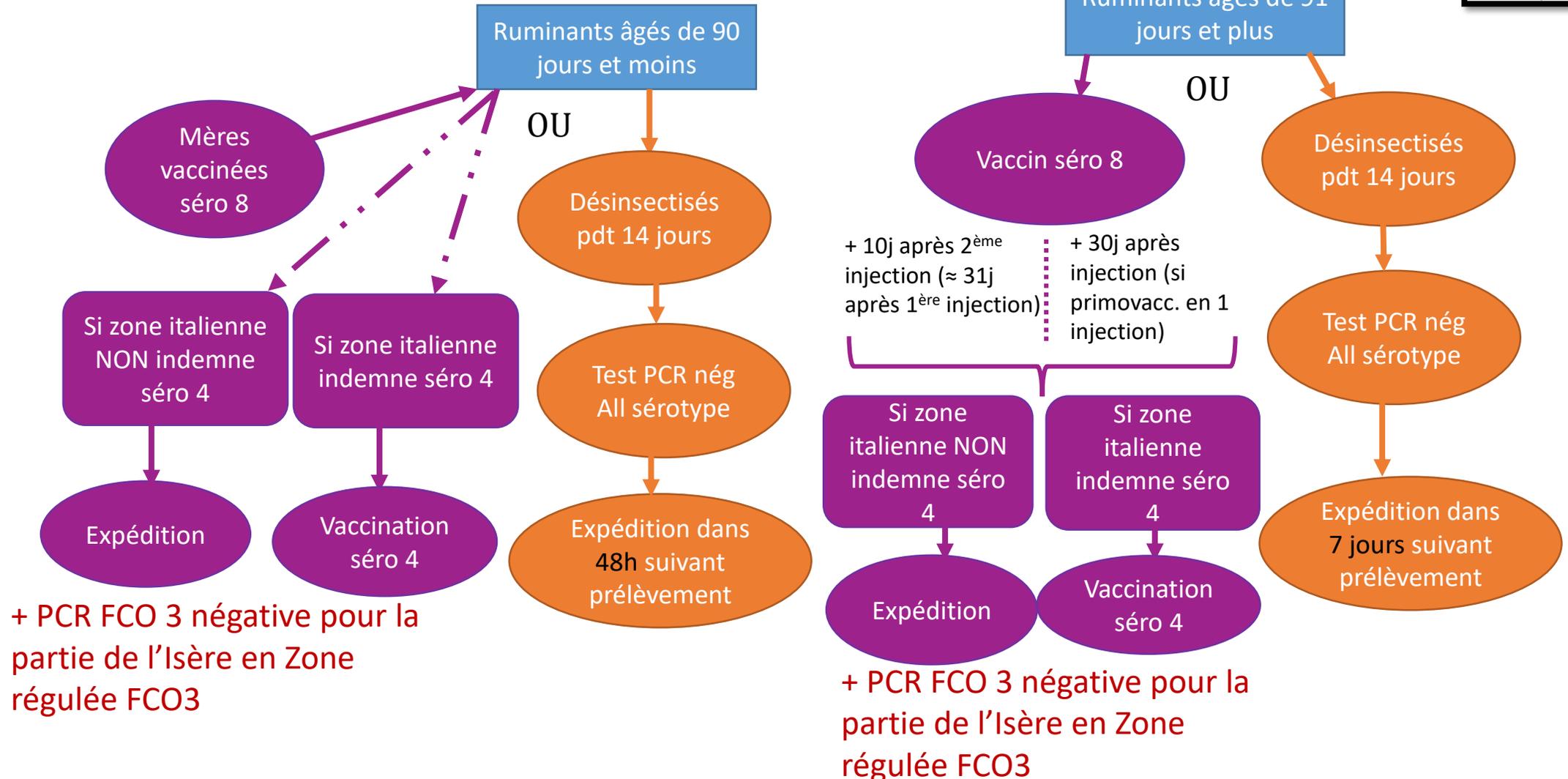


Règlementation : Mouvements



- **Export vers l'Italie**

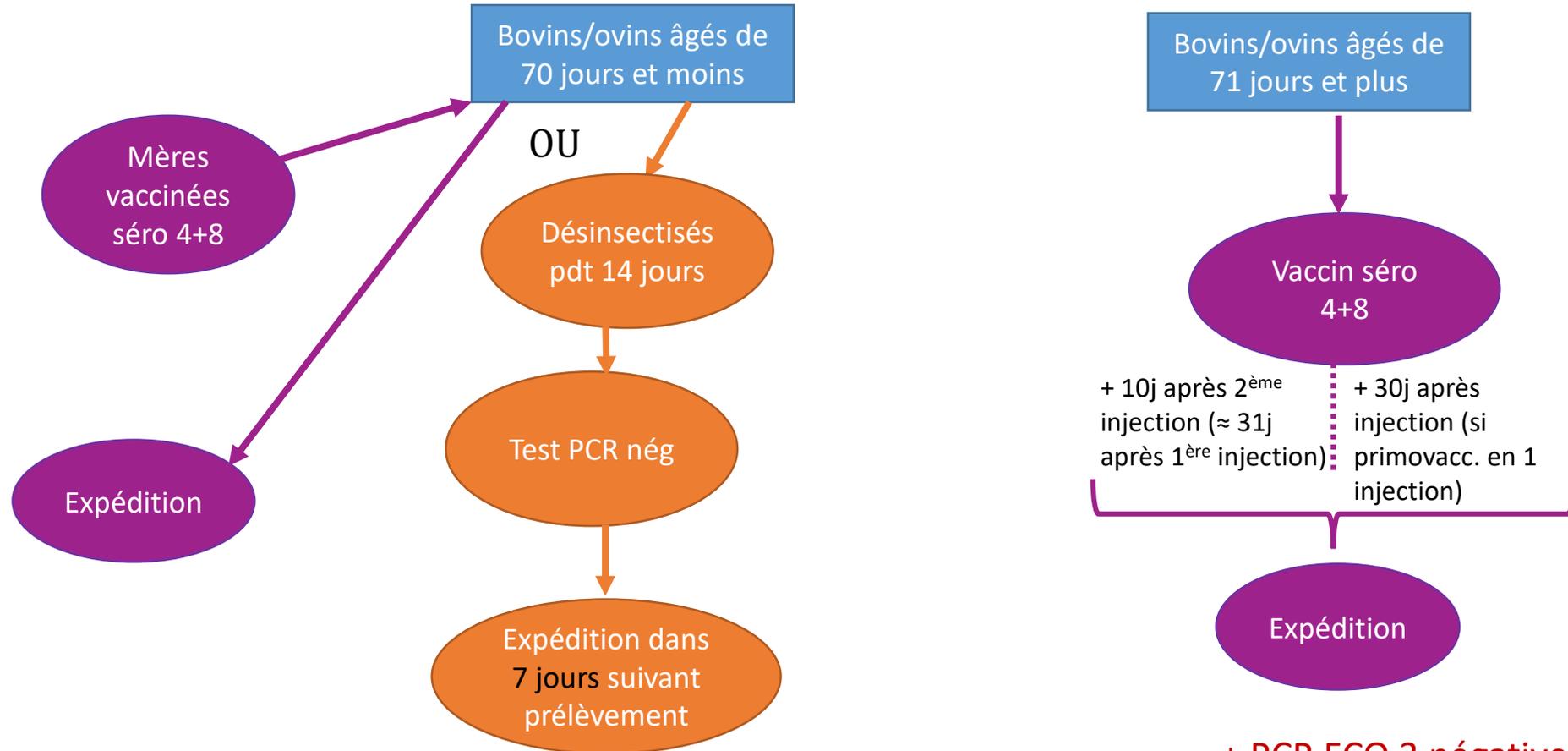
- Dérogations possibles :



Règlementation : Mouvements



- Export vers l'Espagne et le Portugal
 - Dérogations possibles :



+ PCR FCO 3 négative pour la partie de l'Isère en Zone régulée FCO3



Alpages



Gestion en alpage

- **A ce jour, quelques cas déclaré en alpage** → anticiper une éventuelle contamination
 - ✓ Vaccination des animaux à la descente ?
 - ✓ Désinsectisation régulière ?
 - Résidus dans l'environnement ?

- **Message fait par GDS PACA aux transhumants ovins**
 - ✓ Le 14/08/2024 : Conseil de vacciner

- **Info de la FAI :**
 - ✓ A tous les alpagistes le 16/08/2024
 - ✓ Aux parcs et espaces naturels le 19/08/2024 → soulevé plusieurs questions
 - Effet des anti-inflammatoires sur les vautours → méloxicam, a priori non nocif = à prioriser en alpage
 - Effet des euthanasiants sur les vautours → T61 est interdit depuis plusieurs années pour les cadavres laissés à l'équarrissage naturel
 - Résidus sur les zones de captage ?
 - Présence des culicoïdes en altitude ? → présence prouvée + infection prouvée à 1 600 m, des incertitudes au-delà



Vaccination



Vaccination

➤ L'Anses conseille de vacciner

- ✓ Efficacité prouvée sur la nouvelle souche du sérotype 8
- ✓ Vaccination même si le virus circule dans le cheptel → **CONSEIL de l'ANSES, du SNGTV et de GDS France**
 - **Ne pas vacciner les animaux symptomatiques**
 - Effet bénéfique du vaccin par rapport aux symptômes
 - En 2023, dans les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques, retours des vétérinaires :

« En deux mois, nous avons passé la consommation de 2 ans d'anti-inflammatoires »

→ Retour du GDS 12 :

« Les cas reprennent depuis une dizaine de jours, surtout chez les bovins, car ils ont été, sûrement, moins vaccinés que les ovins.
Concernant la vaccination en urgence l'an dernier : il n'y a eu aucune conséquence due au vaccin. Au contraire, les cheptels touchés avaient de la mortalité forte et étalée dans le temps donc cela vaut vraiment la peine de recommander de vacciner même en début de contamination. »



Vaccination

➤ 3 vaccins sur le marché pour la FCO 8 :

	BTV Pur®	Syvazul®	Bluevac®
Sérotypes	4 et 8	4 et 8	8
Laboratoire	Boehringer	Syva	CZV
Espèces cibles	Bovins et ovins	Bovins et ovins (AMM) Conseillé QUE ovins	Bovins et ovins
Primovaccination	2 injections	1 injection	2 injections

↓
Stock très important

↓
Rupture car grosse épidémie de FCO 8 en Espagne

➤ Stocks disponibles chez les fabricants (plus 1 million de doses chez Boehringer)

➤ Vaccination à la charge des éleveurs

↓
Retour prévu : début novembre

↓
décembre

✓ Faisable par l'éleveur, si pas besoin de certification officielle (exple : export), sinon faite par le vétérinaire sanitaire

➤ Coût moyen du vaccin pour les bovins : 5 à 10 € pour la primo-vaccination (2 injections)

➤ Coût moyen du vaccin pour les ovins : 3 à 5 € (1 injection)



Vaccination

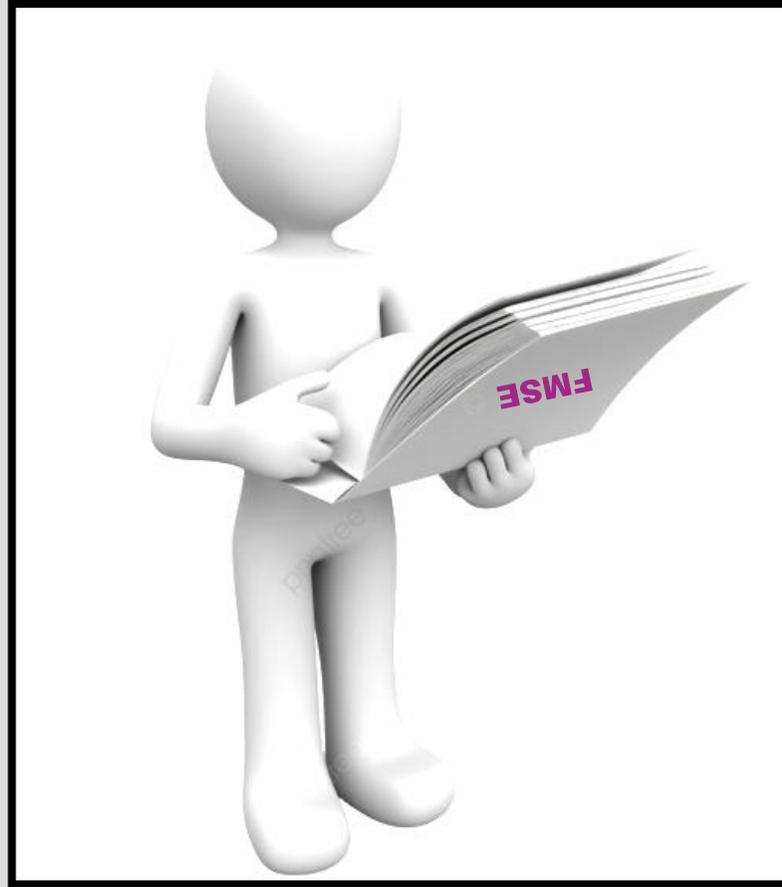
- Attention, le Syvazul faisait en 2021-2022 des chocs anaphylactiques sur les bovins car un excipient était à priori stocké dans des cuves ayant eu de la POVIDONE. Les animaux vaccinés pouvaient alors faire un choc lors de l'injection d'un médicament contenant de la POVIDONE. Cet effet secondaire est répertorié dans les effets indésirables.

Depuis, le laboratoire a changé de procédé de fabrication et ces problèmes seraient maintenant résolus.

⇒ Si vous constatez un effet secondaire sur un animal vacciné, contactez votre vétérinaire pour faire remonter l'information. (PHARMAOVIGILANCE)



Aides



Prises en charge de l'Etat

NE PAS PAYER LES FACTURES DU LDA01
D'AOUT SUR LES SUSPICIONS FCO

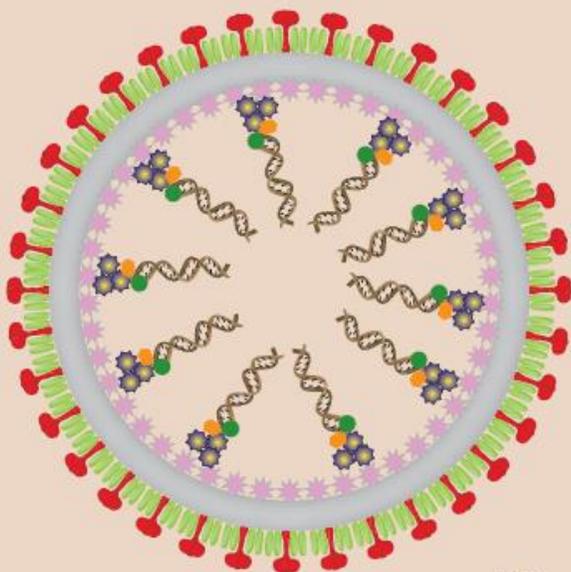
➤ Si suspicion clinique, quelles prises en charge ?

- ✓ Déplacement du vétérinaire = Etat
- ✓ Acte de prélèvement sanguin = Etat
- ✓ Première série d'analyse PCR « all serotype » (validation si FCO ou non) = **Eleveur**
- ✓ Si FCO confirmée (si analyse all serotype positive), PCR pour déterminer quelles FCO (3,4, 8) = Etat

L'ensemble des analyses est pris en charge par l'Etat lors de suspicion clinique.



Figure 1 : Représentation schématique du virus de la fièvre catarrhale ovine (protéines structurales et ARN double brin)



Aides : FMSE

➤ Programme 2023 exceptionnel

- ✓ Car explosion de cas avec signes cliniques
- ✓ Foyers déclarés entre le 01/07/2023 et 31/12/2023 avec symptômes
- ✓ PCR +
- ✓ Surmortalité sur 4 mois animaux de + 12 mois comparée à la moyenne des 3 ou 5 années précédentes sur les 4 mêmes mois
- ✓ Montants identiques au programme MHE

➤ Programme 2024 ?

- ✓ A priori **NON**
- ✓ Car un million de
- ✓ Considère que la

Programme MHE et FCO 8 reconduit jusqu'au 31/08/2024
(pour l'instant) :

Tous les élevages avec une PCR FCO8 positive avant le 31/08/2024
auront des aides sur les surmortalités du 01/05/2024 au
31/12/2024 (détail à venir dès qu'on a les infos)

Le FMSE et le ministère sont en train d'étudier les aides qu'ils peuvent apporter (mortalité, baisse de production,...).

A priori : l'Etat indemniser la FCO3 car sérotype exotique

Le FMSE va prolonger ses programmes FCO8 et MHE. A voir si ils indemnisent même en absence de vaccination au printemps.....



FONDS NATIONAL AGRICOLE DE
MUTUALISATION SANITAIRE ET
ENVIRONNEMENTALE



Aides : FMSE

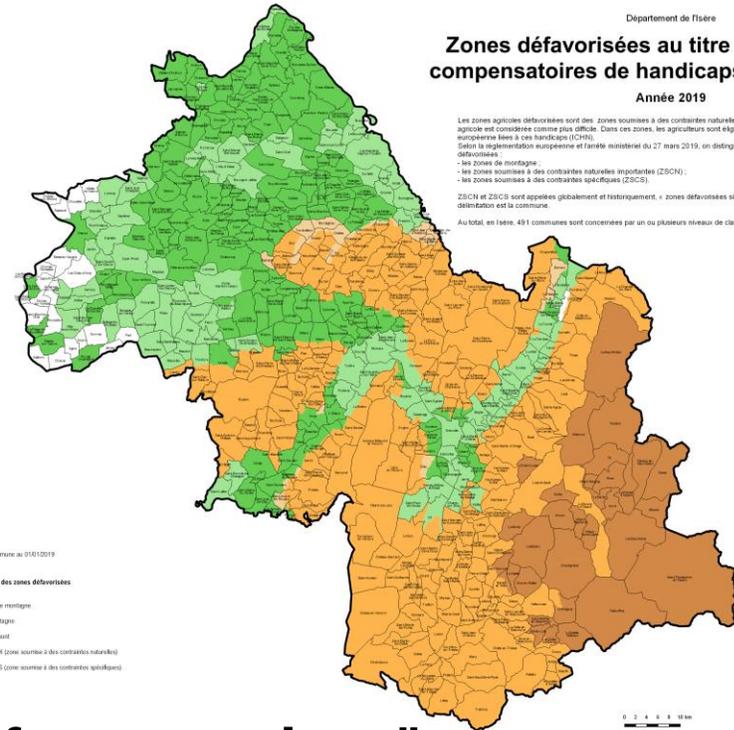
➤ Aides FMSE
Programme FCO-8 2023

Catégorie des animaux morts		Montant indemnisation
Bovins de 0 à 6 semaines	Veau mâle laitier	100 €
	Autres	300 €
Bovins non issus d'un programme de sélection	6 semaines à 12 mois	1 000 €
	12 à 24 mois	1 900 €
	Plus de 24 mois	2 500 €
	Femelle de + 24 mois et gestantes de + de 6 mois	2 800 €
Ovins non issus d'élevage de sélection		330 €
Bovins issus d'un programme de sélection sans demande d'expertise de l'OS	6 semaines à 12 mois	1 200 €
	12 à 24 mois	2 100 €
	Mâles repro de 12 à 24 mois	2 400 €
	+ 24 mois	2 800 €
	Mâles repro de + 24 mois	3 100 €
	Femelles de + 24 mois e gestantes de + 6 mois	3 100 €
Animaux ou élevages issus d'un programme de sélection avec demande d'expertise par l'OS	Femelles repro ; Bovins mâles repro ; Ovins de très haute valeur génétique	

Maintien des primes

➤ Quid des primes ?

- ✓ ICHN ?
- ✓ **Plan loup** ?
- ✓ Prime à la brebis ?
 - Mortalité
 - Stérilité
 - Baisse de production
 - ...



La FCO est considérée comme "**cas de force majeure**" par le ministère : Vous pourrez conserver le droit des aides PAC même si les critères d'éligibilité ne sont pas respectés.

La demande est à faire à la DDT 38 par courrier dans un délai de 30 jours ouvrés à compter du moment où le bénéficiaire est en mesure de le faire, accompagnée de pièces justificatives permettant d'établir la réalité du diagnostic et l'ampleur des pertes liées à la maladie. Les demandes seront ensuite examinées au cas par cas.



Maintien des primes

- Application du cas de force majeure liée à la FCO pour les campagnes PAC 2024 et 2025

1. Aides animales :

Pour la campagne 2024 :

- pour les aides ovines, et caprines : pas d'impacts de la FCO sur les aides 2024 (la FCO étant apparue après les PDO)
- pour l'aide bovine : les animaux morts de la FCO pendant la période de détention obligatoire ou la période de référence 2024, sont réputés éligibles, comptabilisés pour le calcul des différents seuils et plafonds et valorisés pour le paiement de l'aide.



Maintien des primes

➤ Application du cas de force majeure liée à la FCO pour les campagnes PAC 2024 et 2025

Pour la campagne 2025 :

- pour l'aide ovine : Les éleveurs touchés par la FCO pourront bénéficier d'une dérogation :
 - au ratio de productivité. Les brebis et agneaux morts en 2024 seront pris en compte dans le calcul du ratio.
 - au seuil des 50 femelles éligibles : pour les mortalités survenues avant le dépôt de la demande d'aide.

Les pertes de femelles éligibles pendant la période de détention obligatoire 2025 pourront bénéficier de la reconnaissance de force majeure et être primées.

- pour l'aide bovine : La perte d'animaux éligibles entre la date de référence 2024 et la date de référence 2025 pourra bénéficier aussi de la reconnaissance de force majeure et être primée.

La baisse des vêlage en raison de la FCO sera prise en compte pour le calcul du plafond par les veaux du nombre d'UGB femelles primables au niveau supérieur. *[Pour rappel, sont éligibles au niveau supérieur les UGB femelles de type racial viande dans la limite de deux fois le nombre de veaux de type racial viande, nés sur l'exploitation et détenus au moins 90 jours (sur une période de 15 mois précédant la date de référence).]*

Maintien des primes

- **Application du cas de force majeure liée à la FCO pour les campagnes PAC 2024 et 2025**

2. Aides à la protection : pas de communication du ministère

3. Aides surfaciques :

Surfaces pastorales ligneuse :

- pour la campagne 2024 : pas d'impact en 2024 (taux de chargement calculés sur une période non concernée par la FCO)
- pour la campagne 2025 : le plafonnement des surfaces de SPL sera apprécié en tenant compte de la reconnaissance de la force majeure

ICHN :

- pour la campagne 2024 : pas d'impacts de la FCO sur l'ICHN 2024 (seuil d'accès à l'ICHN calculé sur une période non concernée par la FCO)
- pour la campagne 2025 : le calcul du seuil d'accès à l'ICHN et du taux de chargement seront appréciés en tenant compte de la reconnaissance de la force majeure

Maintien des primes

- Application du cas de force majeure liée à la FCO pour les campagnes PAC 2024 et 2025

3. Aides surfaciques :

MAEC et CAB :

Pour les campagnes 2024 et 2025, pour les obligations des cahiers des charges de l'aide CAB et des MAEC qui prévoient le respect d'un effectif animal ou d'un taux de chargement sur une période donnée, la reconnaissance d'un cas de force majeure permettra de lever les sanctions dues à une perte de cheptel à cause de la FCO.

Maintien des primes

Demande de reconnaissance de cas de force majeure au titre de la FCO:

Si vous êtes touché par la FCO et n'êtes plus de ce fait en mesure de respecter certains critères d'éligibilité ou engagements, et que vous souhaitez demander la prise en compte de la "force majeure", nous vous invitons à vous signaler auprès de la DDT **dans un délai de 30 jours ouvrés** (à compter du moment où vous êtes en mesure de le faire), en renseignant le formulaire en ligne au lien suivant (durée de réponse au formulaire estimé à environ 3 minutes) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cas-de-force-majeur-fco38>

Une réflexion est en cours au niveau national en vue de simplifier au maximum cette procédure ainsi que les pièces justificatives à fournir par les demandeurs. En fonction des instructions nationales, la DDT sera susceptible de vous recontacter ultérieurement si certaines pièces justificatives s'avèrent nécessaires. Dans l'attente, nous vous invitons à conserver tout élément justificatif.

Equarrissage



Equarrissage : Provalt

➤ Rappels :

- ✓ 48h, jour ouvré pour passer
- ✓ Si la demande de prise en charge avant 18h00

Appel Jour 0	Collecte J+1	Collecte J+2	Collecte J+3
Avant 18h00	x	x	
Après 18h00		x	x

➤ Rythme tenu jusqu'au 16 août, retard avec le week-end et l'augmentation des mortalités

- ✓ Le 19/08 à 13h30 : secteur des Avenièrès : 31 cheptels collectés, encore 45 à faire
secteur du Vercors : 35 cheptels collectés, encore 43 à faire



Equarrissage : Provalt

➤ Chiffres mortalité en Isère, semaines 31 à 37

BOVINS :

La mortalité est augmentée de 1.3 en moyenne sur les 7 dernières semaines.

Evolution de la mortalité des bovins

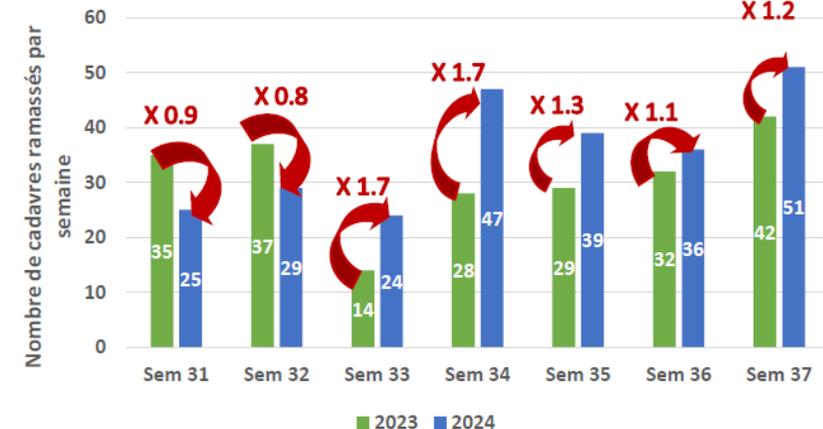


CAPRINS :

Si la mortalité des caprins n'étaient pas augmentée les premières semaines, on voit maintenant qu'elle est augmentée chaque semaine. En moyenne, on note une augmentation de 1.2 par rapport à 2023.

Attention, les petits effectifs ramassés chaque semaine font évoluer rapidement les chiffres.

Evolution de la mortalité chez les caprins

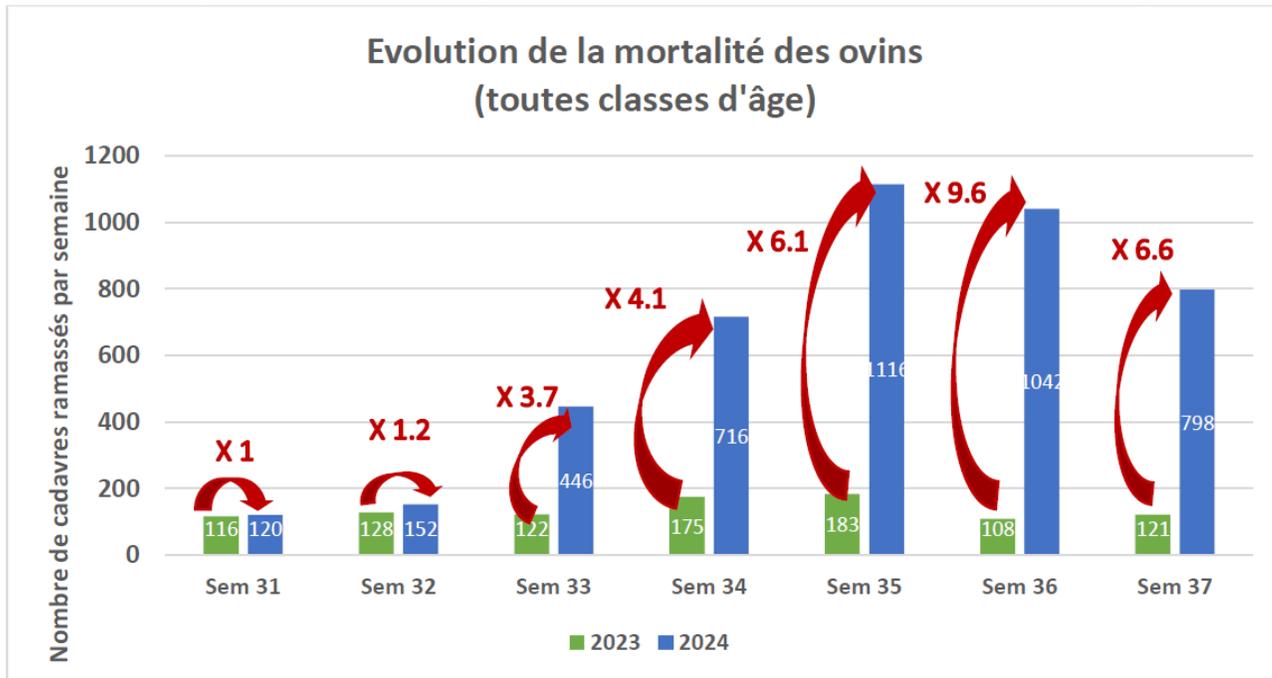


Equarrissage : Provalt

➤ Chiffres mortalité en Isère, semaines 31 à 37

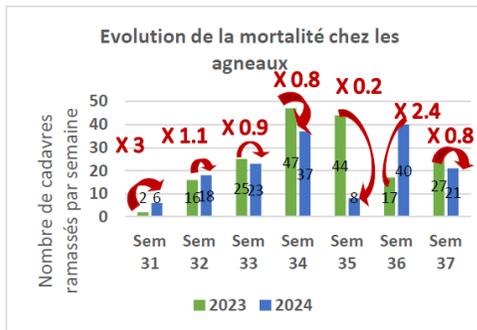
OVINS :

La mortalité est augmentée de 4.6 en moyenne sur les 7 dernières semaines toutes classes d'âge confondues.



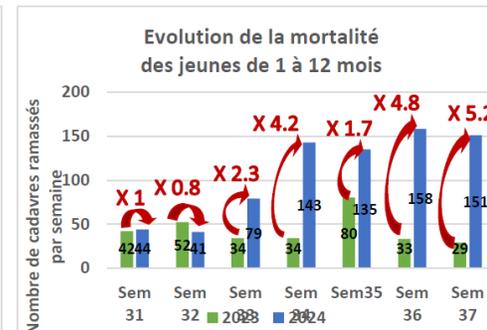
Agneaux

La mortalité est peu augmentée (X 1.3), ce qui confirme que ce sont plutôt les adultes qui sont atteints.



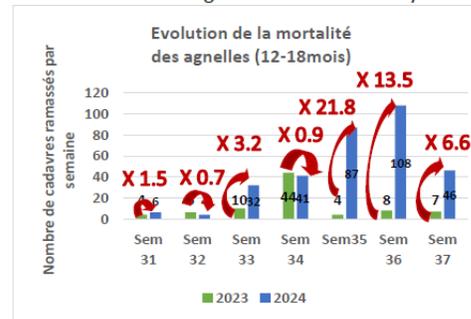
Jeunes (1 à 12 mois)

La mortalité est augmentée de 2.9 en moyenne.



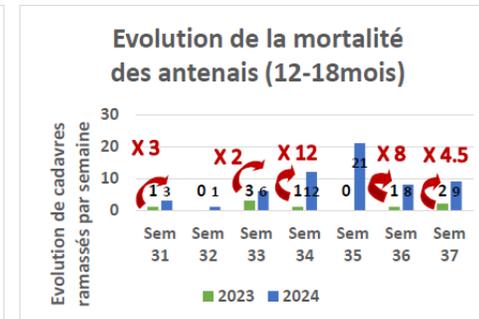
Agnelles (12-18 mois)

La mortalité est augmentée de 6.9 en moyenne.



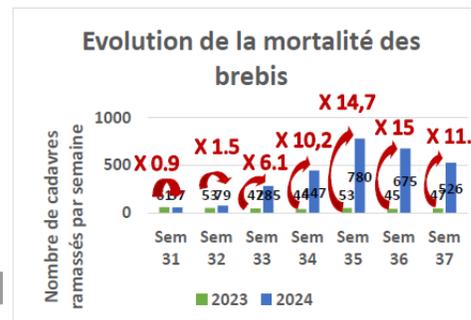
Antenais (12-18 mois)

La mortalité est augmentée de 5.9 en moyenne.



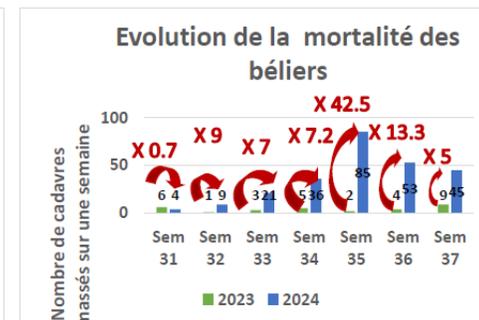
Brebis

La mortalité a été multipliée par 8.5 en moyenne.



Béliers

La mortalité a été multipliée par 12.1 en moyenne !



FCO BTV 3



Actualité sanitaire : FCO 3



Fièvre Catarrhale Ovine (Sérotype 3) : Début en septembre 2023 aux Pays-Bas.
Forte progression vers le Sud au mois de mai : **Allemagne, à 70 km de la France.**

Pays-Bas : 4 463 foyers confirmés par PCR en 2024

60 % concernent des ovins, avec **71,4 % de mortalité !!**

2 200 élevages bovins touchés (laitiers et jeunes bovins).

Diminution de la production laitière et augmentation de la mortalité des adultes.

Belgique : 10 foyers depuis le 09/10/2023

(7 ovins, 3 bovins) => 515 cas depuis le 1^{er} juin,

Royaume Uni : 73 foyers dans 4 comtés. Mesures allégées (plus d'abattage systématique des positifs et reprise des mouvements)

Allemagne : 1^{er} cas le 27/04/2024. 70 foyers confirmés BTV3 (sur 2 467 foyers (BTV3+ non précisé)

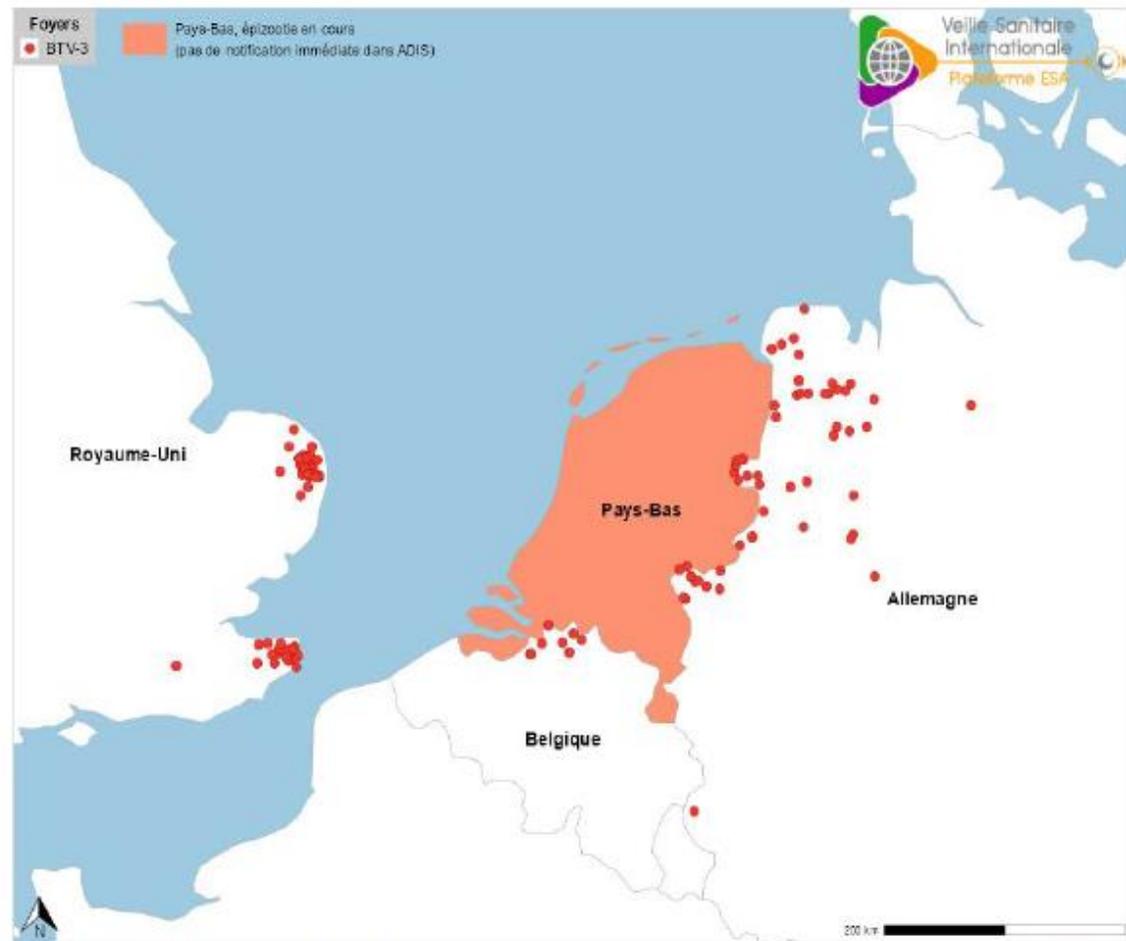


Figure. Localisation des foyers de FCO de sérotype 3 en Europe (source : Sciensanno pour la Belgique, WAHIS OMSA pour le Royaume-Uni, et WAHIS OMSA et ADIS pour l'Allemagne consultés le 13/05/2024). NB : en Allemagne seul le foyer détecté le 27/04/2024 est issu d'ADIS.



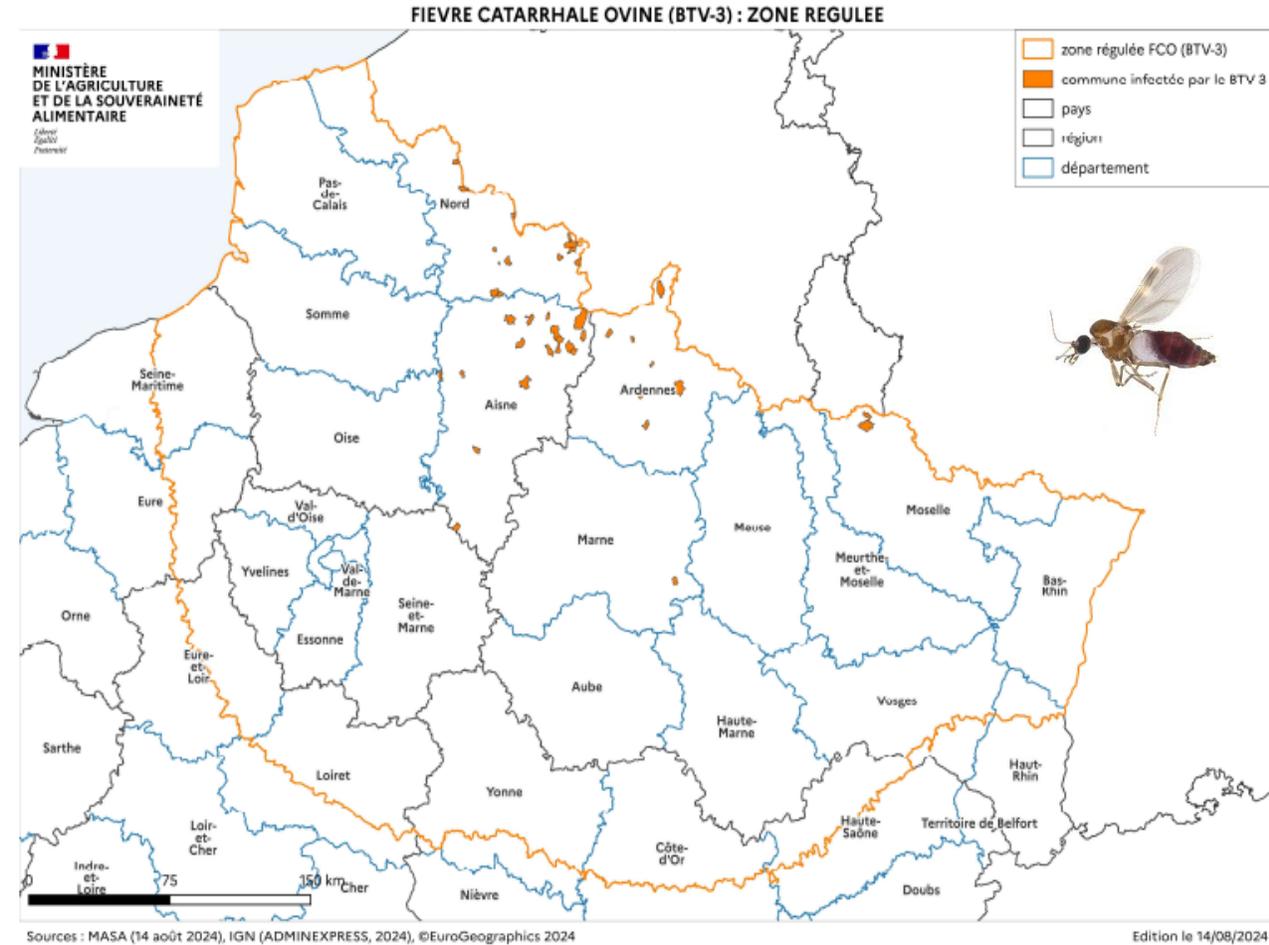
Actualité sanitaire : FCO 3

Belgique : Juillet 2024 : foyers à la frontière belge

France : semaine 32 – premier foyer

41 foyers (14/08/24)

Aisne, Ardennes, Marne, Moselle, Nord



Actualité sanitaire : FCO 3 : L'Isère passe en zone régulée

30 août : la FCO est en Saône et Loire : la moitié Nord de l'Isère passe en zone régulée.

PAS DE FCO 3 EN ISERE

⇒ Limitations de mouvements

- pour sortir de la zone régulée

(Désinsectisation 14j + PCR FCO négative + départ dans les 14 jours)

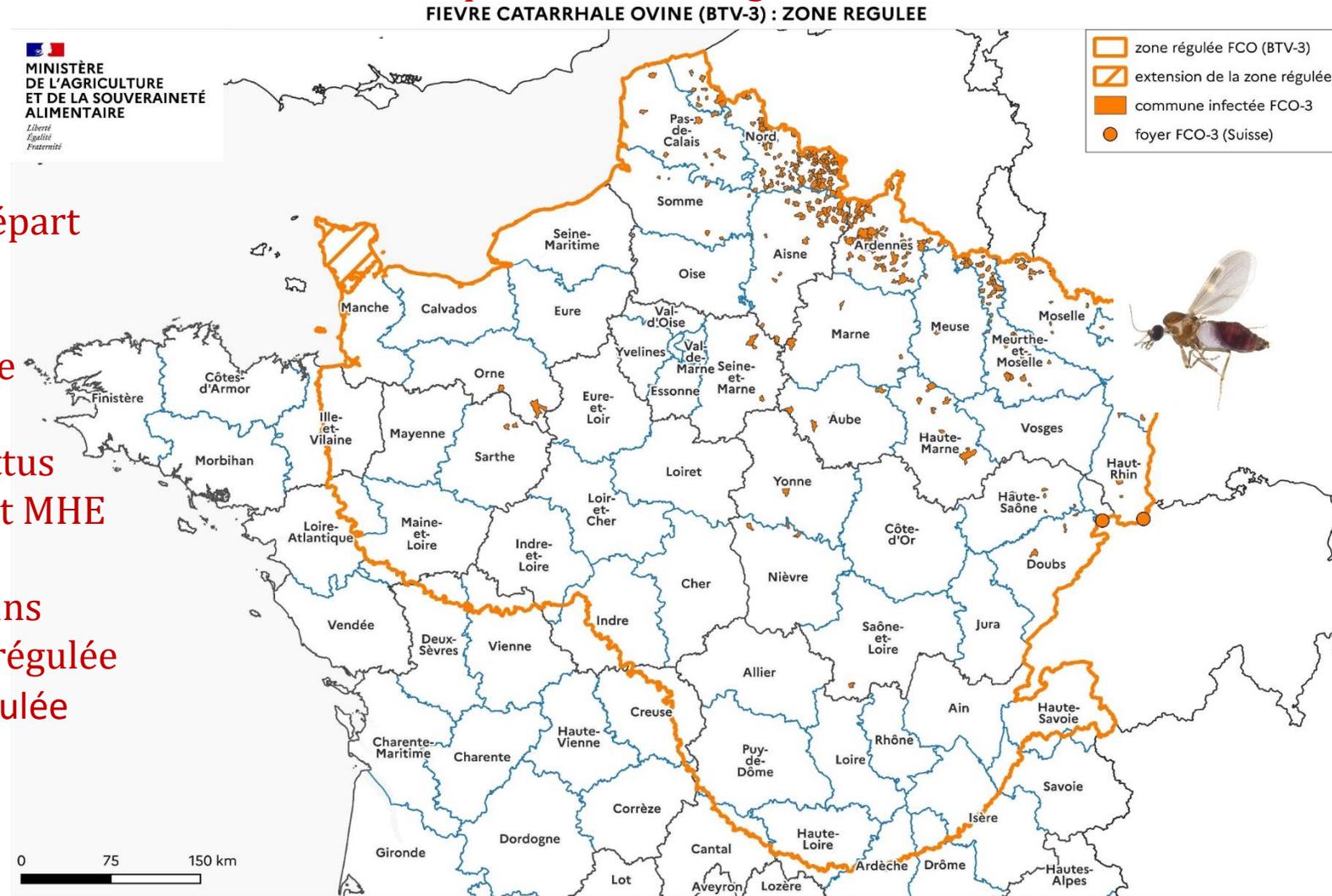
- Pour les concours et comices : les bovins de la zone indemne ne peuvent pas venir

COURNON : les ovins qui montent seront abattus
Les bovins doivent avoir PCR négative FCO3 et MHE

- Pour les achats et retour d'alpage : les bovins peuvent passer de la zone indemne à la zone régulée

Pour la descente d'alpage, si alpage en zone régulée FCO3 :

- Si élevage en zone régulée : RAS
- Si élevage en zone indemne FCO 3 :
 - Alpage à + 1000 m : RAS
 - Alpage à - 1000 m : désinsectisation



Sources : MASA (5 septembre 2024) et OMSA (29 août 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 05/09/2024



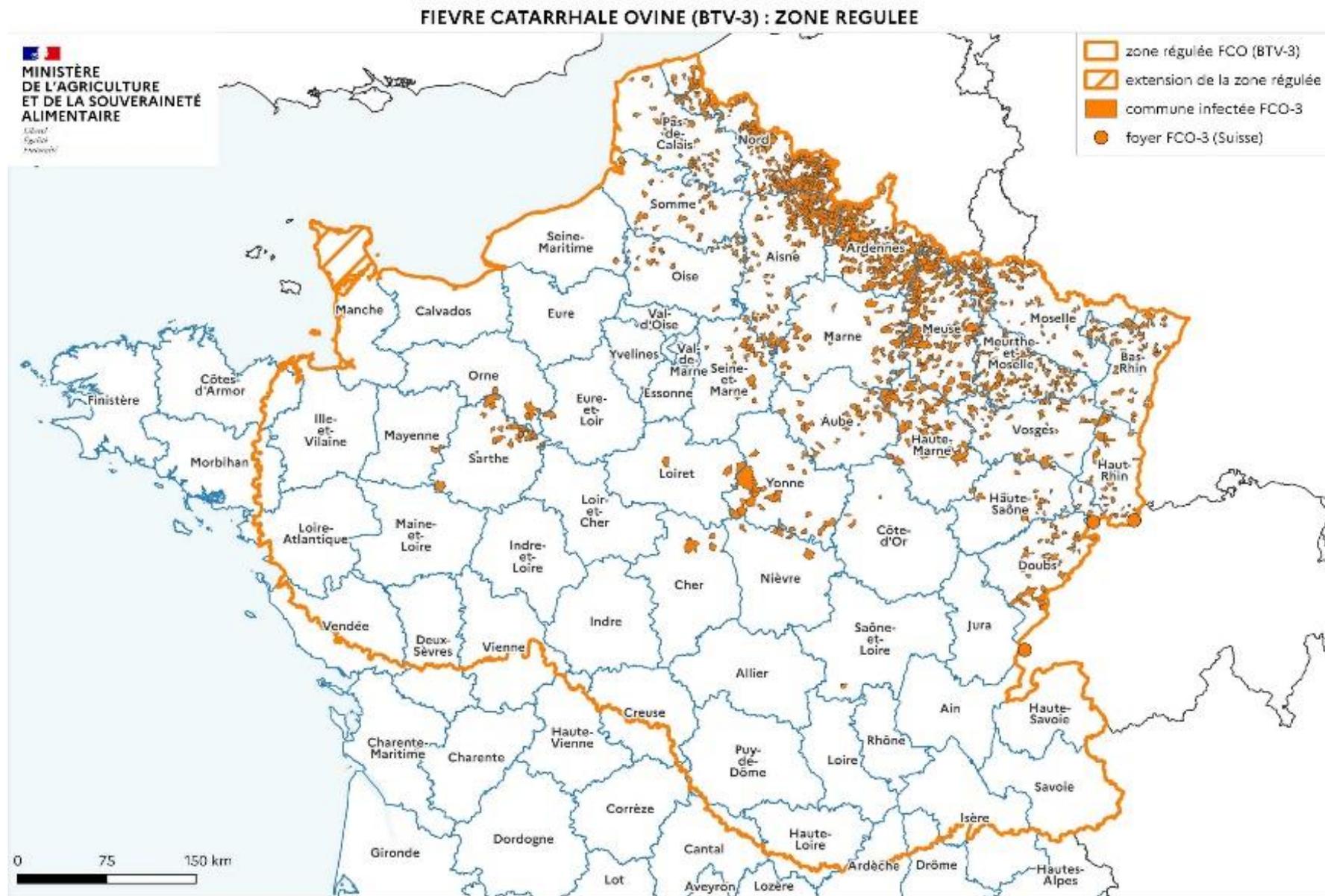
Actualité sanitaire : FCO 3 : L'Isère passe en zone régulée

19/09/2024 : un cas Suisse aux frontières de l'Ain,

⇒ Toute la Savoie est en zone régulée

(les bovins pourront venir et surtout repartir de pension)

⇒ VACCINEZ SANS ATTENDRE !!!!



Actualité sanitaire : FCO 3

Etude réalisée aux Pays-Bas du 04/09/2023 au 31/10/2023 :

- Durée de l'épisode dans un cheptel : 9 à 10 semaines
- Aucune surmortalité sur les chèvres
- Ovins : en moyenne 25% mortalité durant 6 semaines d'infection, adultes plus touchés
- Bovins : baisse de production laitière → 1kg/VL/jour avec symptômes
- Bovins : mortalité, avec signes cliniques, jusqu'à x 3,5 en plus par rapport aux années précédentes
- Bovins : mortalité, sans signes cliniques mais cheptel dans la zone réglementée, jusqu'à x 1,5 en plus

Les aides pour les pertes liées à la FCO3 devraient être versées par l'Etat, celles liées à la FCO8 et MHE devraient être versées par le FMSE

/!\ chiffres sous-estimés, foyers toujours en cours suite à l'étude



Actualité sanitaire : FCO 3

➤ Vaccination uniquement pour zone régulée et zone tampon : ~~ISERE~~ => **L'Isère en fait maintenant partie depuis le 30/08/2024**, (Haut de France, Grand Est, Normandie, Ile de France, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté)

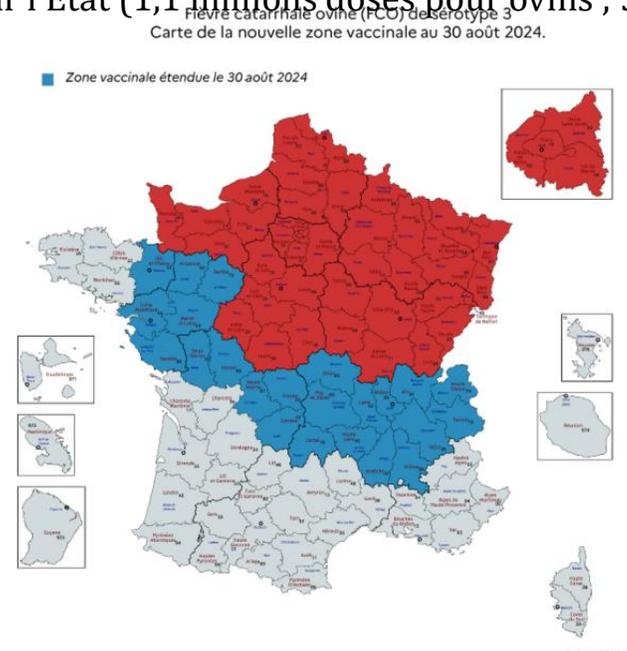
✓ Du 12 Août au 31 décembre 2024

Les vétérinaires ont la charge de la commande-prescription-délivrance du stock de vaccin commandé par l'Etat (1,1 millions doses pour ovins ; 5,3 millions doses pour bovins), commande sur Calypso.

- Bluevac 3 (CZV) pour bovins – 252 mL (72% commandé) : 2 injections
- Bluevac 3 (CZV) pour bovins – 100 mL (16% commandé) : 2 injections
- Bultavo 3 (Boehringer) pour ovins – 50 mL (94% commandé) : 1 injection (étude en cours pour bovins)
- Syvazul 3 : étude en cours

➤ ~~En AURA : pas de prise en charge du vaccin pour BTV 3, même à venir.~~

- ✓ ~~Pour l'instant vaccin ovin disponible pour nous mais pas encore bovin.~~
- ✓ ~~Vaccin Bultavo 3 à commander directement au laboratoire fabricant : Boehringer~~



Toute la région Auvergne-Rhône-Alpes passe en zone vaccinale volontaire payée par l'Etat : vous avez accès aux doses gratuites (à commander auprès des vétérinaires sur la plateforme CALYPSO)

/!\ La vaccination contre le sérotype 3 diminue la virémie ≠ ne l'empêche pas /!



Actualité sanitaire : FCO 3

Vaccins FCO 3 :

Vaccins sous ATU pas d'utilisation du principe de la cascade (pas de vaccination chez les chèvres, lamas et autres ruminants)

Pour les bovins : **Bluevac 3** : payé par l'Etat ou achat de doses privées

2 injections

9 300 000 doses achetées par l'Etat donc 4 650 000 bovins vaccinables

Les calculs ont été fait pour une vaccination de 40 % des bovins

PAS D'UTILISATION POUR LES OVINS (pas de prise en charge par l'Etat)

Pour les Ovins : **Bultavo 3** : payé par l'Etat ou achat de doses privées

2 400 000 doses donc 2 400 000 ovins vaccinables

Les calculs ont été faits pour une vaccination de 100% des ovins

=> LIVRAISON DES DOSES EN 48-72 H (après le début laborieux). Si problème avec CALYPSO, ou livraison, les vétos doivent contacter leur DDPP

Doses privées : Bluevac 3, Bultavo 3 et Syvazul 3, Pas de remboursement par l'Etat d'achats de doses privées.

Vaccins à venir : vaccin 3-8 (doses privées, on ne connait pas sa sortie, mais le laboratoire réfléchit à sa commercialisation)



Actualité sanitaire : FCO 3

Dans les Ardennes, ils ne ramassent plus les veaux....

PCR FCO 3 :

Pour la sortie en export des bovins (et des ovins) il faut :

- Vaccination FCO4-8 + PCR 3 négative
- PCR all sérotype négative (risquée actuellement au vue de la circulation virale FCO8 en Isère)

Les PCR étaient classiquement faites par les exportateurs juste avant le départ (tarifs négociés)

Il y a un gros débat sur « quoi faire des animaux PCR + » : ils ne peuvent pas partir en export et doivent donc :

- Soit aller en centre d'engraissement en France => Très très vite saturés
- Soit retourner chez le vendeur => !!!!!!!!! GROS RISQUE SANITAIRE POUR VOTRE ELEVAGE !!!!!!!!!

NB : si l'acheteur du veau / broutard ne vous a pas donné un billet de garantie conventionnelle qui dit que le broutard part à l'export (et doit donc avoir une PCR FCO négative), il n'a pas le droit de ramener l'animal chez vous si la PCR se révèle positive....

Il peut être justifié de faire les PCR dans vos exploitations (avec le bémol que vous n'avez pas les gros volumes des exportateurs et donc la PCR va être plus chère)



Maladie Hémorragique Epizootique

MHE



Actualité sanitaire : MHE

Vaccins MHE :

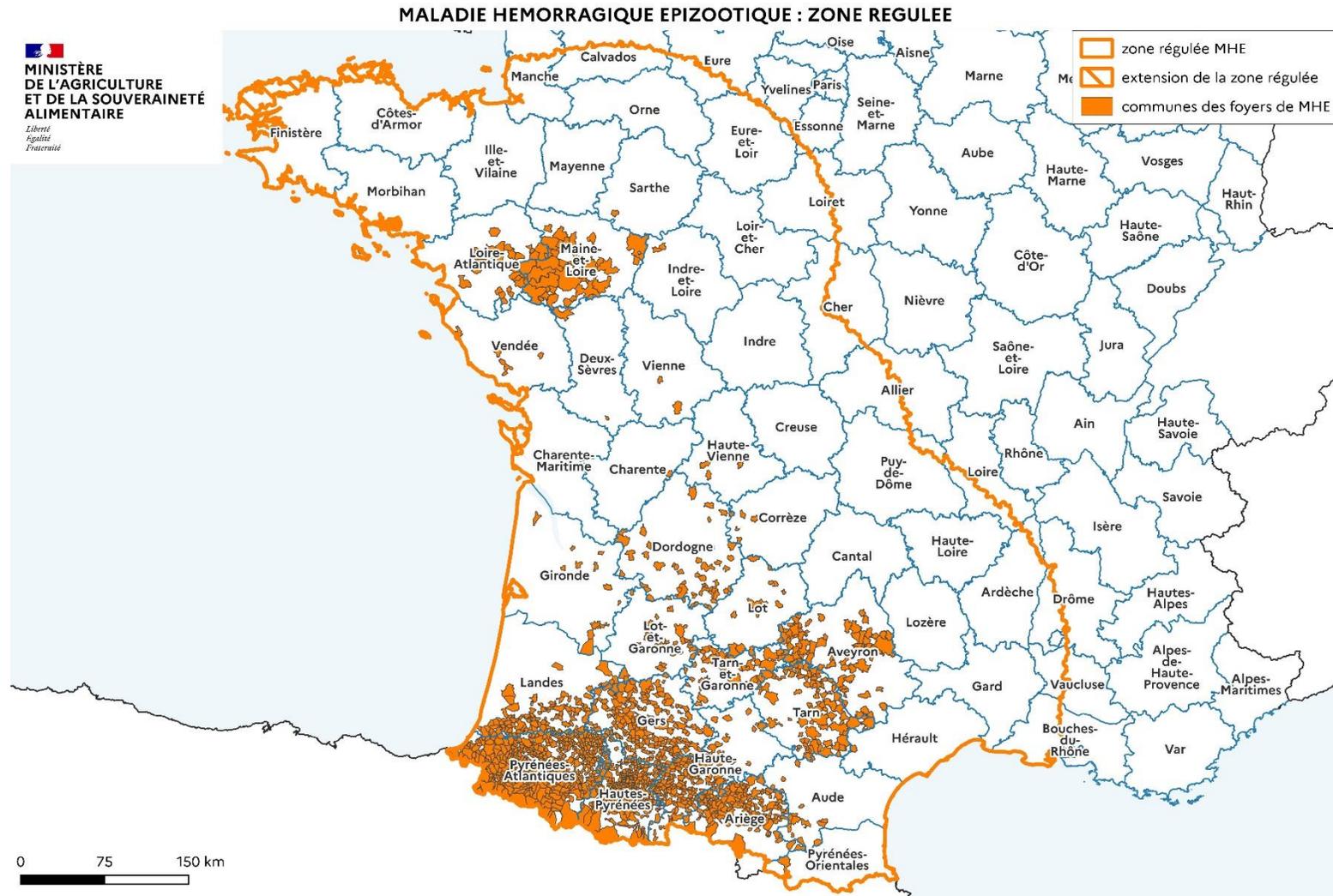
La MHE progresse (une partie de l'Ardèche et de la Drôme en zone régulée).

Un vaccin existe : Hepizovac en 100 ml (25 doses), devrait être environ à 5€ par dose.

L'Etat a un million de doses et ne pourra en avoir plus que dans 3-4 mois.

Les doses privées sont disponibles depuis jeudi dernier.

L'Etat est en train d'étudier la possibilité de vacciner à L'INTERIEUR DE LA ZONE REGULEE, sur le pourtour de cette zone, pour freiner la maladie sur une bande de 50 km.



Sources : MASA (19 septembre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 19/09/2024



Encore des questions ?





Merci de votre attention

